



Mairie de GADANCOURT

12, place de l'Eglise
95450 GADANCOURT

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

Convocation le 05 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le douze décembre, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 45, à la Mairie de Gadancourt.

Présents : M. Noury, Mesdames Perrenot, Visbecq et MM Damour, Ricci et Fath.

Absente excusée : Mme Moustin

Mme Isabelle Visbecq est nommée secrétaire de séance.

Avant tous débats, M. Fath prend la parole afin de faire savoir qu'il avait informé les membres du Conseil Municipal par mail, concernant des éléments reportés sur le compte rendu du Conseil Municipal du 02 octobre avec lesquels il n'était pas d'accord.

M. le Maire indique que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

M. Fath répond qu'il ne signera pas le procès-verbal de cette réunion lorsque celui-ci lui sera présenté.

-Délibération Modifications des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 24 avril 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a entériné les termes de réactualisation des statuts de la C.C.V.C. ainsi :

- l'article 18-4 concernant la création, la gestion et le développement d'un service de transport à la demande

- et l'article 18-6 concernant l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques conformément à l'article L1425-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chacune des communes adhérentes à la C.C.V.C. doit à son tour accepter ou refuser ce texte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE à 5 voix pour et 1 abstention (D. Fath) les termes de réactualisation des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre.

-Délibération Convention urbanisme avec la Communauté de Communes Vexin Centre

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions d'information à la CCVC sur l'arrêt des services de l'état pour le service instructeur des autorisations du droit des sols,

Rappelle l'intervention de monsieur le Préfet du Val d'Oise sur ce sujet en mars 2013 à la communauté de communes informant les maires de cette décision,

Informe de la décision de la CCVC en date du 9.10.2014 de création de ce service au 01 janvier 2015

Donne lecture du projet de convention qui sera annexée à la présente délibération,

Soumet au vote de l'assemblée municipale,

Adopte à 4 voix pour, deux voix contre (B. Ricci et D. Fath) le projet de convention tel que présenté,

Charge le maire de transmettre cette décision à la CCVC

La séance est levée à 21 h 05.

2014-95 Modifications des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre

2014-96 Convention urbanisme avec la Communauté de Communes Vexin Centre

Michel NOURY _____

Florence PERRENOT _____

Patrick DAMOUR _____

Lydie MOUSTIN absente excusée

Daniel FATH _____

Bruno RICCI _____

Isabelle VISBECQ _____